

17 CHAMBAZ Michaël & Mme
Suite à division de la parcelle 224 pour donation (entre
Jean François CHAMBAZ & son fils Michaël CHAMBAZ), la parcelle
224 est devenue 2 parcelles: la n° 833 et n° 834.

Le cadastre n'est pas à jour. De plus, une maison
de 146,55 m² a été construite entre 2018 et 2019 sur
la parcelle n° 833. Elle est actuellement notre résidence
principale.

Le problème n°1 est que le cadastre ne fut pas approuvé
la division, ni la construction.

Le problème n°2 est que puisque nous avons construit,
nous souhaiterions que la parcelle 833 soit en zone
Ub (comme nos 2 parcelles limitrophes n° 214 & n° 215).